

Stupéfiants—Loi

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

● (1510)

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
PROJETS DE LOI PUBLICS**

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que tous les projets de loi publics d'initiative parlementaire précédent le n° 484 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS**MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE**

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): propose: Que le projet de loi C-684, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier les autorités de la Chambre qui ont arrangé les initiatives parlementaires pour nous permettre de débattre mon projet de loi aujourd'hui. Ce projet de loi a été lu pour la première fois à la Chambre le 29 avril 1983 et son objectif est exposé dans son titre. Il vise à modifier la loi sur les stupéfiants pour permettre l'emploi thérapeutique de l'héroïne, surtout dans les cliniques pour cancéreux, pour atténuer les souffrances des personnes atteintes d'un cancer incurable.

Je ne crois pas que l'on ait déjà présenté un projet de loi analogue à celui-ci à la Chambre des communes. On a présenté des projets de loi dans les assemblées provinciales, mais c'est le Parlement fédéral qui est compétent en la matière.

Je rappelle qu'en raison d'un traité, d'une promesse ou d'une entente conclue par le biais de l'Organisation mondiale de la santé en 1954, la vente de l'héroïne, qui avait été utilisée

comme médicament prescrit par les médecins, a été interdite complètement à ces médecins. Dernièrement, dans le public canadien et dans les milieux médicaux, on affirmait avec véhément que les médecins qui luttent contre le cancer devaient pouvoir disposer de toutes les armes possibles et imaginables pour atténuer l'angoisse et la douleur des personnes atteintes de maladie incurable.

Je tiens à rendre hommage au Dr Kenneth Walker de Niagara Falls qui sous le pseudonyme de Gifford-Jones a soulevé le problème de l'emploi thérapeutique de l'héroïne dans une rubrique de journal. En fait, il a une pétition qui, aux dernières nouvelles, portait 15,000 signatures de Canadiens qui lui ont donné leur appui. Je tiens à lui rendre hommage de s'être arrangé pour que nous n'oubliions pas ce problème.

Je voudrais aussi rendre hommage à un autre groupe de gens. Je me suis intéressé à la question de l'usage thérapeutique de l'héroïne pour une raison très personnelle. Ma femme a vaincu le cancer à deux reprises. Pendant qu'elle luttait contre le cancer, j'ai rencontré beaucoup de gens qui souffraient du cancer dans le sens littéral du terme. Heureusement, ma femme n'a pas subi ce sort. J'ai donc parlé à ces gens et à leurs familles, à des médecins, à des infirmiers et infirmières et à beaucoup d'autres Canadiens. Je crois qu'il est bon de se confesser de temps à autre, et je confesse à la Chambre que c'est de là que vient mon intérêt à l'égard de cette question.

En 1982, j'ai envoyé un questionnaire à environ 40,000 foyers dans ma circonscription de Nepean-Carleton, et j'aurais pu choisir n'importe quelle autre circonscription. La réponse a été extraordinaire. Dix mille questionnaires ont été retournés, c'est-à-dire que 25 p. 100 des familles de ma circonscription y ont répondu. De ces 10,000 répondants, 92 p. 100, je répète ce chiffre, 92 p. 100 des répondants étaient d'accord pour dire que les médecins devraient disposer de toutes les armes possibles pour combattre le cancer.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que les lettres que j'ai reçues de personnes qui souffraient du cancer, de personnes qui voyaient des êtres chers subir le supplice du cancer, m'ont confirmé dans ma résolution de soumettre cette question à la Chambre des communes. En effet, je crois que lorsque l'on pose des questions et que les gens nous répondent, nous avons des obligations envers les répondants. Franchement, j'avais espéré que la session actuelle du Parlement prendrait fin et qu'une nouvelle session s'ouvrirait, et ce sera peut-être le cas, je l'ignore. Mais je ne pouvais attendre plus longtemps pour présenter ce projet de loi.

Les opinions diffèrent au Canada sur l'usage thérapeutique de l'héroïne. Il y a des divergences d'opinion au sein du corps médical, mais cela prouve justement que parmi les médecins et infirmiers et infirmières, il existe des gens qui pensent, à titre de professionnels, que l'héroïne peut aider les malades incurables, et il y a certainement des citoyens, parmi le grand public, qui sont du même avis. Dans quelques instants, je citerai à la Chambre certains passages de lettres que les gens m'ont écrites, lettres qui témoignent des sentiments qui existent à ce sujet dans au moins une circonscription, et je suis maintenant convaincu que ces sentiments sont répandus d'un bout à l'autre du pays.